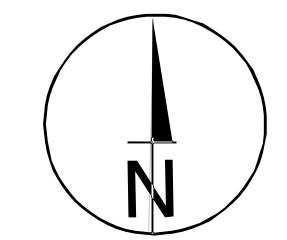


3. Règlement graphique 1/5000e

Document de travail Vu pour être annexé à la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 octobre 2023

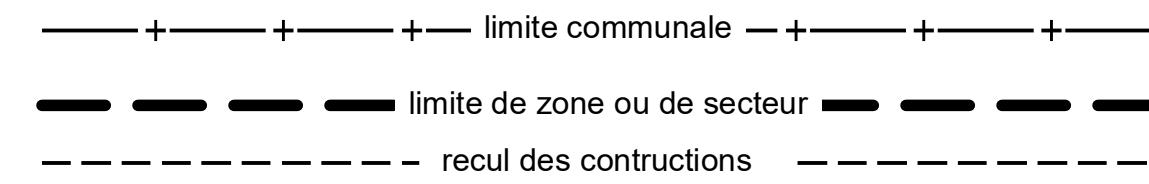


2023

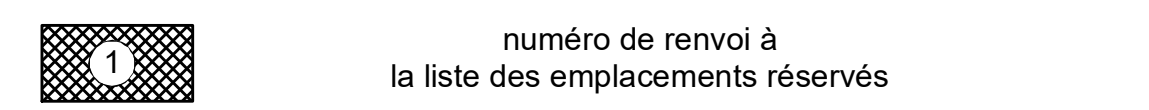


1:5 000

LIMITES

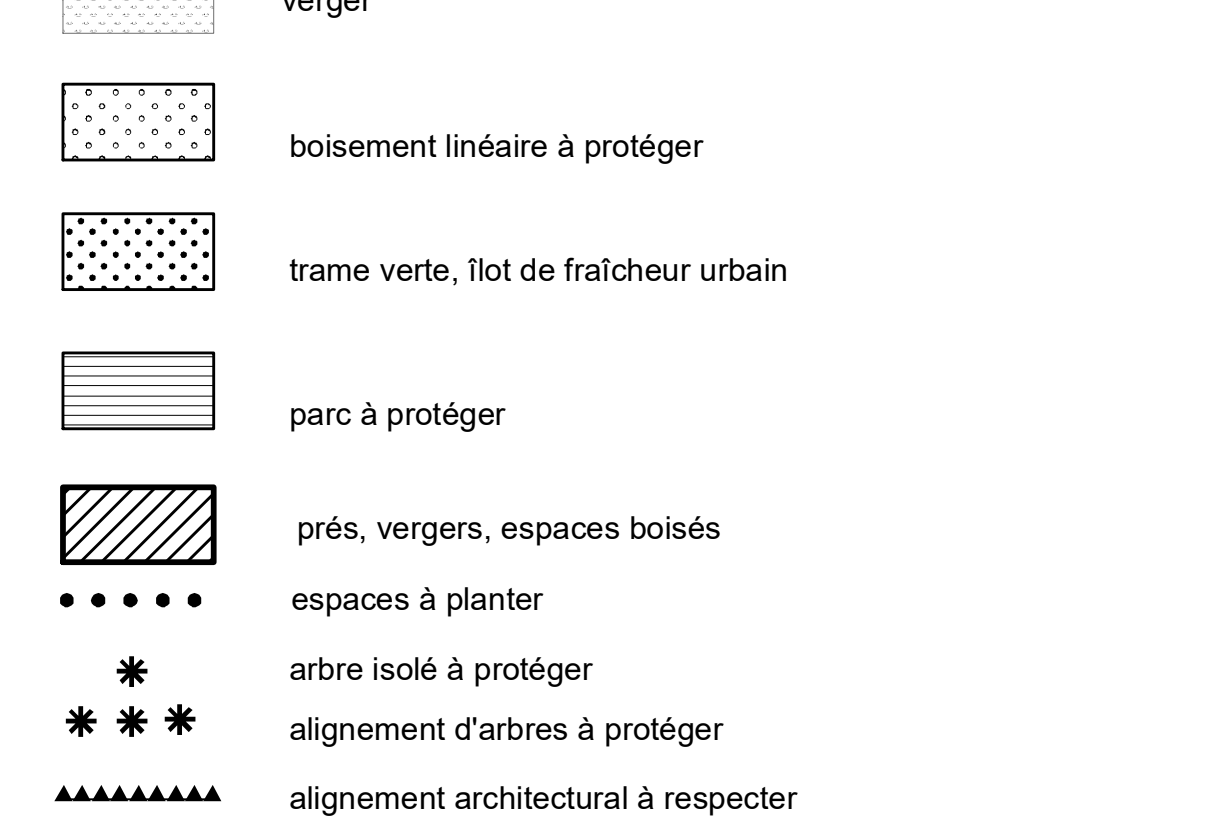


EMPLACEMENTS RESERVES



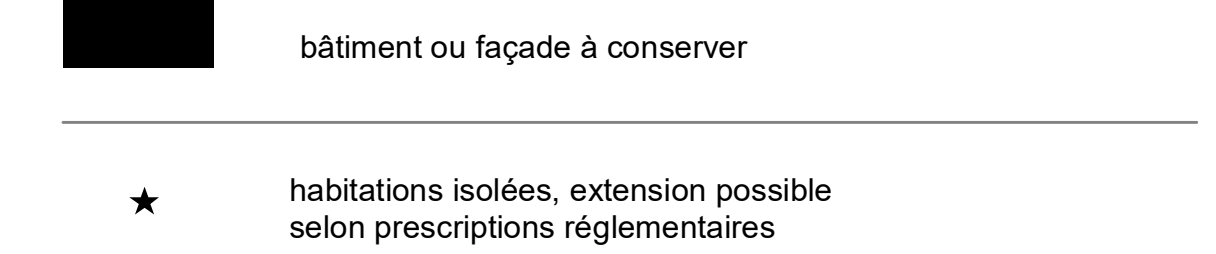
ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES ET DE L'ENVIRONNEMENT

au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme



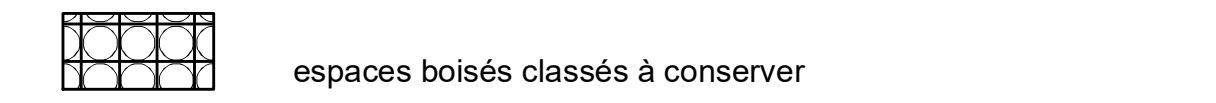
PATRIMOINE BATI PROTEGE

au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme



PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme



Liste des emplacements réservés

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	Liaison Mulhouse-Alstom-Burnhaupt	Collectivité Européenne
2	Création d'un maillage entre la rue de la Colline et la rue du Rhône, aménagement ou reconstruction d'une trame arborée (largeur de l'empente: 11 m)	Commune
3	Création d'un carrefour giratoire - Boulevard urbain - RDE Nord	CEAM2A
4	Extension du complexe	Commune
6	Aménagement d'un fossé de drainage	Commune
8	Création d'une place de stationnement	Commune
9	Création d'un Bassin d'orage	SIVOM Mulhouse
10	Restauration et valorisation d'une zone humide	Commune
11	Bassins de Retention (Didenheim, 3 sites potentiels)	21020M Mulhouse
13	Passerelles piétonnes et équipement culturels	Commune
14	Création d'un complexe scolaire et un équipement multi-sports et sport	Commune
15	Extension de route	Commune
16	Voie de desserte du secteur TALIS	Commune
17	Création d'aménagement paysager de type "lot de fraîcheur" = création d'une zone de parking pour dépôt d'ordures pour école Sirene de TE	Commune

Liste des emplacements réservés - Mixité sociale

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
20	Logements locatifs sociaux pour séniors	Commune
21	Logements locatifs sociaux 50 logements dont 30 % de logements locatifs sociaux pour séniors Zone UFA1 du PLU	Commune

PPRI pour information (cf cartes officielles en annexe)

- Inondation par débordement de crue centennale - Risque faible
- Inondation par débordement de crue centennale - Risque fort
- Inondation par rupture de digue - Risque faible
- Inondation par rupture de digue - Risque fort

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.